



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Evaluation de l'AERES sur l'unité :

Institut de Droit Comparé

IDC

sous tutelle des

établissements et organismes :

Université Panthéon - Assas



Janvier 2013



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Le Président de l'AERES

**Didier Houssin**

Section des Unités  
de recherche

*Le Directeur*

**Pierre Glaudes**



# Notation

À l'issue des visites de la campagne d'évaluation 2012-2013, les présidents des comités d'experts, réunis par groupes disciplinaires, ont procédé à la notation des unités de recherche relevant de leur groupe (et, le cas échéant, des équipes internes de ces unités). Cette notation (A+, A, B, C) a porté sur chacun des six critères définis par l'AERES.

NN (non noté) associé à un critère indique que celui-ci est sans objet pour le cas particulier de cette unité ou de cette équipe.

- Critère 1 - C1 : Production et qualité scientifiques ;
- Critère 2 - C2 : Rayonnement et attractivité académique ;
- Critère 3 - C3 : Interaction avec l'environnement social, économique et culturel ;
- Critère 4 - C4 : Organisation et vie de l'unité (ou de l'équipe) ;
- Critère 5 - C5 : Implication dans la formation par la recherche ;
- Critère 6 - C6 : Stratégie et projet à cinq ans.

Dans le cadre de cette notation, l'unité de recherche concernée par ce rapport a obtenu les notes suivantes.

- Notation de l'unité : **Institut de droit comparé**

C1	C2	C3	C4	C5	C6
A+	A+	A+	A	B	A+



# Rapport d'évaluation

Nom de l'unité : Institut de droit comparé

Acronyme de l'unité : IDC

Label demandé : EA

N° actuel : 3046

Nom du directeur  
(2012-2013) : M. Louis VOGEL

Nom du porteur de projet  
(2014-2018) : M. Louis VOGEL

## Membres du comité d'experts

Président : M. Jean-Claude GAUTRON, Université Bordeaux 4

Experts : M. Jean-Sylvestre BERGE, Université Lyon 3

M<sup>me</sup> Gwendoline LARDEUX, Université Aix-Marseille, (représentant du CNU)

M. Xavier MAGNON, Université Toulouse 1 Capitole

M<sup>me</sup> Marie-Claire PONTHEAU, Université Bordeaux 4

M. Jean-Baptiste RACINE, Université Nice Sophia Antipolis

Délégué scientifique représentant de l'AERES :

M<sup>me</sup> Christine NEAU-LEDUC

Représentant(s) des établissements et organismes tutelles de l'unité :

M. Yves GAUDEMET, Université Paris 2



## 1 • Introduction

### Historique et localisation géographique de l'unité

Créé en 1931 par Henri Lévy-Ullmann et Henri Capitant, et rattaché en 1968 sous la direction de René Rodière à l'Université Paris 2, l'Institut de Droit comparé (IDC) de Paris entend développer, dans une perspective comparatiste, enseignement, recherche, documentation et coopération internationale. Le champ de recherche de l'IDC couvre les principaux systèmes juridiques susceptibles de faire l'objet d'une étude comparative : Common Law, droits romano-germaniques, monde arabe, et, plus récemment, Extrême-Orient.

Les locaux de la rue Saint-Guillaume où est situé l'IDC, regroupent désormais le droit comparé et le droit européen et constituent donc un pôle attractif réunissant diplômés et bibliothèques. Créée en 1951, la bibliothèque de l'IDC possède, selon l'unité, le fonds le plus important en France de jurisprudence, textes, commentaires, ouvrages, traités et périodiques étrangers.

Ces locaux sont, aussi, situés dans un lieu stratégique pour le droit comparé puisque l'on y trouve également le siège de la Société de Législation comparée et le Centre français de droit comparé.

### Équipe de Direction

L'Institut de droit comparé regroupe le M2 Droit européen et comparé ainsi que 2 LL.M. en droit des affaires, et développe deux axes de recherche : l'un relatif aux des droits du monde arabe et l'autre relatif aux études asiatiques (en création). L'Institut est dirigé par le directeur de ce centre : M. Louis VOGEL.



Effectifs de l'unité

Effectifs de l'unité	Nombre au 30/06/2012	Nombre au 01/01/2014	2014-2018 Nombre de produisants du projet
<b>N1</b> : Enseignants-chercheurs titulaires et assimilés	10	8	8
<b>N2</b> : Chercheurs des EPST ou EPIC titulaires et assimilés			
<b>N3</b> : Autres personnels titulaires (n'ayant pas d'obligation de recherche)	7	7	
<b>N4</b> : Autres enseignants-chercheurs (PREM, ECC, etc.)	3	3	3
<b>N5</b> : Autres chercheurs des EPST ou EPIC (DREM, Post-doctorants, visiteurs etc.)			
<b>N6</b> : Autres personnels contractuels (n'ayant pas d'obligation de recherche)	2	2	
<b>TOTAL N1 à N6</b>	22	20	11
Taux de producteurs	<b>100 %</b>		

Effectifs de l'unité	Nombre au 30/06/2012	Nombre au 01/01/2014
Doctorants	54	
Thèses soutenues	23	
Post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité *	0	
Nombre d'HDR soutenues	0	
Personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	10	9



## 2 • Appréciation sur l'unité

### Points forts et possibilités liées au contexte

L'unité est bien ancrée dans des réseaux universitaires et savants nationaux et internationaux existants et contribue à les animer. Le rayonnement international de l'unité est incontestable et remarquable dans le paysage universitaire français.

L'unité poursuit une politique d'expansion qui tend à renforcer son domaine de recherche de prédilection, le droit des affaires, par le droit des marchés financiers, à renforcer les liens avec les universités partenaires (notamment l'université d'été de la Rue Saint Guillaume sur le droit comparé) et à investir de nouveaux domaines (comme la culture juridique asiatique).

Ce dynamisme s'appuie à la fois sur une équipe pourvue de fortes personnalités scientifiques et des partenariats institutionnalisés qui, en partie, ne dépendent pas de l'IDC mais de l'Université Paris 2 ou du PRES Sorbonne Universités.

Le projet scientifique est ambitieux, en particulier, par sa diversification de partenariats et il bénéficie de nombreuses ressources humaines, notamment un nombre important de professeurs invités, de l'arrivée de nouveaux enseignants-chercheurs, de personnels administratifs (notamment 2 documentalistes qui participent à la recherche collective) et d'un très beau fonds documentaire.

### Points à améliorer et risques liés au contexte

Le dynamisme de l'unité se fonde sur une stratégie à long terme prenant appui sur un environnement institutionnel qui semble aujourd'hui pleinement maîtrisé mais qui en partie ne dépend pas directement d'elle, ce qui peut à terme constituer un risque ou du moins une faiblesse notamment sur le plan financier.

Le dynamisme de l'unité repose également sur plusieurs fortes personnalités scientifiques qui développent chacune leur axe de recherche ou de partenariat. Il conviendrait de penser la cohérence du tout en réfléchissant à l'intitulé même de l'institut. En effet l'affichage « droit comparé » qui est retenu, ne correspond pas au noyau dur des activités de recherche de l'unité (i.e. « droit des affaires ») et aux actions localisées, en particulier en Asie et dans les pays arabes.

Les nombreux doctorants (une cinquantaine même si tous ne sont pas présents car beaucoup d'entre eux sont étrangers) bénéficient de très bonnes conditions de travail mais sont peu intégrés aux activités de recherche. Le comité pense qu'une plus forte imbrication est tout à fait envisageable et remarque que les Ateliers de droit comparé mis en place cette année constituent une innovation. Toutefois, le suivi de l'avancement des thèses ne fait pas l'objet de rencontres formalisées dans un séminaire.

### Recommandations

Il est important de ne pas perdre de vue les liens de proximité et le bénéfice des échanges avec le droit public concernant la recherche et la formation en droit comparé. L'affichage « droit comparé » apparaît comme trompeur ou plus exactement comme réducteur car essentiellement concentré sur le droit privé comparé. Le départ des publicistes comparatistes (dans une unité en création) est donc dommageable pour la recherche en droit comparé au sein de l'université Paris 2.

Par conséquent, le comité suggère de rechercher de nouveaux partenaires : si ce n'est pas envisageable à l'intérieur de l'université, pourquoi ne pas les rechercher à l'extérieur ? En ce sens, la politique d'expansion constitue sans doute un appui sur lequel mener une telle recherche. Ce serait ainsi l'occasion de réfléchir à la cohérence de l'ensemble des actions menées.



### 3 • Appréciations détaillées

#### Appréciation sur la production et la qualité scientifiques

La production et la qualité scientifiques sont excellentes.

Sur le plan collectif, l'Institut de droit comparé présente trois ouvrages collectifs ayant trait au droit comparé des affaires :

1. La franchise au carrefour du droit de la concurrence et du droit des contrats - États-Unis, Union européenne, France, Allemagne, Italie, Paris : Éditions Panthéon-Assas, coll. Droit Global / Global Law, 2011, 275 p.
2. Les agents commerciaux en Europe - Échec de l'harmonisation ?, Paris : Éditions Panthéon-Assas, coll. Droit Global / Global Law, 2012, 228 p.
3. Les actions privées en droit de la concurrence, manuscrit en cours de publication aux Éditions Panthéon-Assas, coll. Droit Global / Global Law, à paraître.

Pour chacune de ces études de droit comparé, une méthodologie commune a été définie en cinq étapes, ce qui est un apport particulièrement intéressant.

Si les thèmes ont été choisis en fonction la spécialisation en droit des affaires d'une partie significative des membres de l'unité, cette dernière forme l'espoir que cette recherche constitue le creuset d'une analyse renouvelée de la discipline du droit comparé, conçue comme un facteur d'évolution du droit, notamment national.

Sur le plan individuel, 336 publications des membres de l'unité ont été recensées sur la période de référence, dont :

- 55 ouvrages (dont 24 tirés de l'exploitation d'une base de données juridiques),
- 166 articles dans des revues à comité de lecture figurant sur la liste de l'AERES,
- 23 communications,
- 1 base de données.

Là encore, la production scientifique peut être qualifiée d'excellente.





## Appréciation sur le rayonnement et l'attractivité académiques

Le rayonnement et l'attractivité académiques sont remarquables.

L'unité bénéficie de l'ensemble des partenariats internationaux conclus par l'Université Paris 2 Panthéon-Assas, en même temps qu'elle les alimente. Des liens ont ainsi été tissés avec :

- les Universités Humboldt (Berlin), Ludwig-Maximilian (Munich), de Bochum, Regensburg et le Centre juridique franco-allemand de Sarrebruck, pour l'Allemagne,
- les Universités de Cambridge, Manchester et Oxford pour le Royaume-Uni,
- l'Université de Yale pour les Etats-Unis,
- l'Université de Milan pour l'Italie,
- l'Université de Bâle et de Fribourg pour la Suisse,
- l'Université de Damas pour la Syrie,
- l'Université libanaise et Saint-Joseph pour le Liban,
- l'Université de Tokyo pour le Japon.

Son réseau s'appuie également sur celui des sociétés scientifiques et/ou savantes de dimension nationale (Association Henri Capitant - Société de législation comparée-SLC) ou européenne (Trans Europe Experts - European Law Institut) au sein de la majorité desquelles des membres de l'Institut de droit comparé occupent d'importantes responsabilités.

De nombreuses actions sont ainsi menées conjointement par l'Institut de droit comparé et ces entités extérieures.

De nombreux professeurs invités sont accueillis par l'unité ainsi que des doctorants étrangers. Réciproquement, les membres de l'unité sont très souvent invités dans des universités étrangères pour participer à des colloques ou enseigner.

## Appréciation sur l'interaction avec l'environnement social, économique et culturel

Les interactions avec l'environnement social, économique et culturel sont multiples.

Elles tiennent, tout d'abord, à l'attraction de la place parisienne qui concentre un nombre significatif d'institutions et d'acteurs.

Elles sont dues, également, à la diversité des liens noués par la plupart des membres de l'unité avec le monde socio-économique et politique.

Le directeur de l'unité a occupé d'importantes fonctions universitaires (présidence d'université, du PRES et de la Conférence des Présidents d'Université).

Plusieurs membres de l'unité ont développé une expertise technique qui leur permet d'être au contact des réalités socio-économiques.

Cette conjonction est favorable aux interactions avec le monde extérieur même si, pour l'heure, les outils de valorisation de la recherche n'ont pris aucune forme contractualisée (programmes européens ou nationaux notamment).

## Appréciation sur l'organisation et la vie de l'unité

La direction de l'unité est exemplaire.

Son directeur sait fédérer les talents autour d'un axe de recherche central (le droit comparé des affaires) tout en valorisant les projets de chacun de ses membres. C'est ainsi qu'un axe de recherche des droits du monde arabe a vu le jour et qu'un autre a vocation être créé, correspondant à l'ère géographique asiatique (voir, ci-après la rubrique « projets »).

La vie de l'unité est grandement facilitée par les bureaux mis à la disposition de ses membres, son importante bibliothèque et leur situation géographique.

En somme, l'Institut de droit comparé est une institution au sens plein du terme.



### Appréciation sur l'implication dans la formation par la recherche

C'est un point qui mériterait d'être amélioré. Si des formations de type M2 (Droit européen comparé) et LLM (droit des affaires des pays arabes et droit français, international et européen des affaires) sont adossées à l'unité, cette dernière n'organise pas de séminaire de thèses permettant aux doctorants d'échanger en petit groupe sur l'état d'avancement de leurs travaux. La place des doctorants - qui relèvent de l'Ecole doctorale « Droit international, européen et comparé » (ED n° 9) - dans les projets de recherche n'apparaît pas non plus comme une priorité.

L'explication de cette situation est multiple selon les membres de l'unité, elle tient à une très large proportion de doctorants étrangers qui n'ont pas vocation à demeurer dans l'institution et à la faible attractivité des thèses de droit comparé dans la perspective des concours de recrutement de l'enseignement supérieur.

Des initiatives récentes montrent néanmoins que cet état des choses peut être inversé (voir partie « projets »).

### Appréciation sur la stratégie et le projet à cinq ans

L'unité est dotée d'un très fort dynamisme. Les projets qu'elle a présentés sont audacieux et s'appuient en large partie sur les perspectives de développement offertes par le le PRES Sorbonne Universités.

On peut dire qu'un saut qualitatif et quantitatif sera franchi avec la réalisation de ces projets, certains ayant déjà été mis en chantier.

A ce titre, on peut citer les initiatives suivantes :

- développement du programme de recherche en droit comparé des affaires avec l'étude, en parallèle, de deux thèmes : les rapports entre le droit de la propriété intellectuelle et le droit de la concurrence ; l'appréhension par la législation du concept économique d'aléa moral ;
- le lancement des ateliers de droit comparé (très appréciés des doctorants pour la première initiative récemment menée avec la SLC) ;
- le lancement de l'université d'été de la rue Saint Guillaume (première initiative prévue en juillet 2014) ;
- la mise en place d'une coopération avec l'AFDD (Association Française des Docteurs en Droit) ;
- le lancement du European Law Network ;
- la création d'un Institut d'études asiatiques, matérialisant un axe de recherche spécifique ;
- l'implantation de l'Institut de droit comparé à Abu-Dhabi.



## 4 • Déroulement de la visite

Date de la visite :

Début : Jeudi 10 janvier 2013 à 14h00

Fin : Jeudi 10 janvier 2013 à 16h15

Lieu de la visite : Institut de droit comparé de Paris

Institution : Université Panthéon-Assas Paris 2

Adresse : 28, rue Saint Guillaume 75007 Paris

### Déroulement ou programme de visite :

La visite a eu lieu le 10 janvier 2013, de 14h à 16h15 dans les locaux de l'IDC 28 rue Saint-Guillaume. Le directeur de l'unité était accompagné de plusieurs membres actifs de l'équipe (enseignant-chercheurs et un documentaliste) et d'un professeur étranger. Le comité a ensuite entendu quelques doctorants très motivés.

Le comité a d'abord eu un échange avec le représentant des tutelles (le Vice-Président du Conseil scientifique de l'université Paris 2). Il s'est ensuite entretenu avec le directeur et les membres de l'unité présents pendant une heure quarante-cinq. Une rencontre avec les doctorants a suivi pendant trente minutes. La visite s'est terminée par un huis-clos du comité.



## 5 • Statistiques par domaine : SHS au 10/06/2013

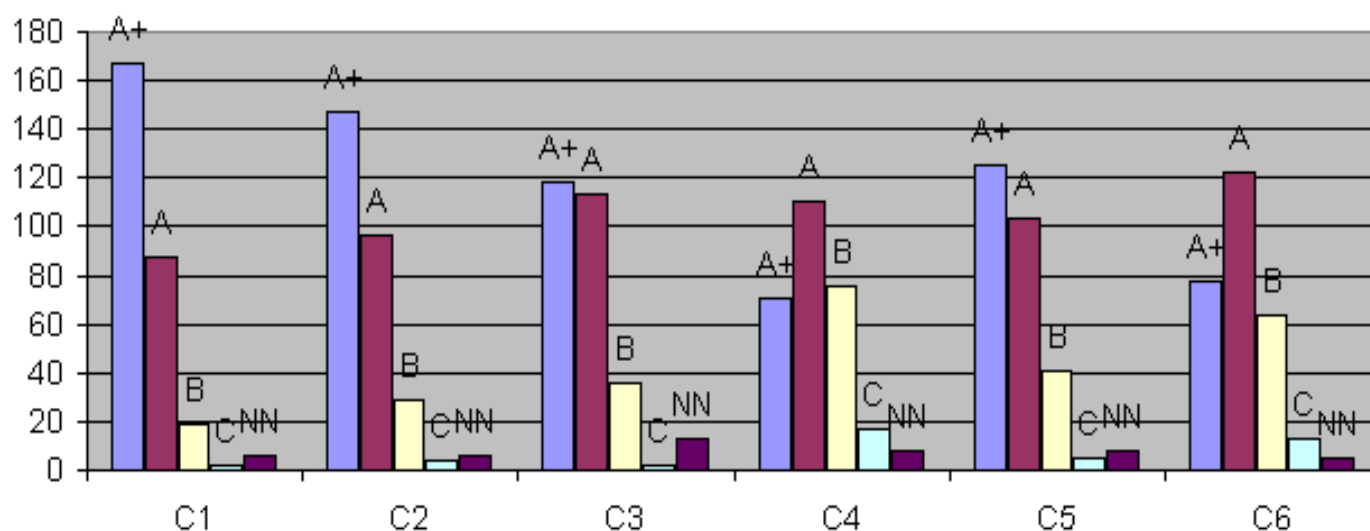
Notes

Critères	C1 Qualité scientifique et production	C2 Rayonnement et attractivité académiques	C3 Relations avec l'environnement social, économique et culturel	C4 Organisation et vie de l'entité	C5 Implication dans la formation par la recherche	C6 Stratégie et projet à cinq ans
A+	167	147	118	71	125	78
A	88	96	113	110	103	122
B	19	29	36	76	41	64
C	2	4	2	17	5	13
Non Noté	6	6	13	8	8	5

Pourcentages

Critères	C1 Qualité scientifique et production	C2 Rayonnement et attractivité académiques	C3 Relations avec l'environnement social, économique et culturel	C4 Organisation et vie de l'entité	C5 Implication dans la formation par la recherche	C6 Stratégie et projet à cinq ans
A+	59%	52%	42%	25%	44%	28%
A	31%	34%	40%	39%	37%	43%
B	7%	10%	13%	27%	15%	23%
C	1%	1%	1%	6%	2%	5%
Non Noté	2%	2%	5%	3%	3%	2%

Domaine SHS - Répartition des notes par critère





## 6 • Observations générales des tutelles



Paris, le 22 avril 2013

*Affaire suivie par*  
Mission recherche  
Catherine Perrault  
Tel : 01.44.41.56.00  
[catherine.perrault@u-paris2.fr](mailto:catherine.perrault@u-paris2.fr)

Objet: Réponse du Président de l'université Panthéon-Assas au sujet du rapport d'évaluation établi par le comité d'experts de l'AERES pour l'Institut de droit comparé (IDC) S2PUR140005718

Mesdames et Messieurs les experts du  
comité d'évaluation de l'AERES

Mesdames, Messieurs,

Suite à l'évaluation de l'Institut de droit Comparé (IDC) le 10 janvier 2013, vous nous avez fait parvenir votre rapport afin que le directeur puisse s'il le souhaite vous faire part de ses observations.

Le Directeur de l'IDC, M. Louis VOGEL a estimé que le rapport d'évaluation établi par le comité d'experts de l'AERES sur son unité de recherche n'appelait aucune observation de sa part (document joint).

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, mes salutations les meilleures.

Guillaume LEYTE  
Président de l'université Panthéon-Assas



**UNIVERSITÉ  
PANTHÉON-ASSAS  
PARIS II**  
DROIT - ECONOMIE - SCIENCES SOCIALES



— Université —  
PANTHÉON-ASSAS

Paris, le 9 avril 2013

Rapport d'évaluation  
S2PUR140005718  
Institut de droit comparé  
0751718k

Objet : rapport d'évaluation de l'unité Institut de droit comparé du 10 janvier 2013.

Les conclusions de cette évaluation n'appellent aucune observation de ma part.



Louis VOGEL

Directeur de l'Institut de droit comparé